

Personnes âgées et Personnes en situation de handicap « Vulnérabilités et liberté »

Colloque d'Alma Midi-Pyrénées, Toulouse, 14 et 15 octobre 2011

Que faire face à une situation de maltraitance d'une personne vulnérable ?

Dr Agnès THOMAS,
Médecin de Santé Publique & Légiste, Service de Médecine Légale, CHRU Rangueil, Toulouse
& Coordinateur médical, réseau PREVIOS, www.reseauprevios.fr
Courriel : thomas.a@chu-toulouse.fr

Précisions

Les propos développés ici n'engagent que leur auteur.
Les liens Internet précisés sont actualisés au 22/12/11

Remerciements

Cet écrit a été réalisé suite à l'intervention du Dr THOMAS Agnès, chargé de mission du Réseau PREVIOS, réalisée dans le cadre du colloque organisé par l'association ALMA Midi-Pyrénées que nous remercions pour son action.

Cette action de sensibilisation du Réseau PREVIOS est financée par l'ARS Midi-Pyrénées. Nous remercions cette institution pour la confiance qu'elle nous accorde, depuis 2005, en nous missionnant pour la réalisation du programme de prévention de la violence de Midi-Pyrénées.



Pour retrouver les missions du réseau PREVIOS :

Site Internet : www.reseauprevios.fr ; Courriel : preventionviolence@yahoo.fr

C'est dans une double appartenance d'exercice, que j'aborderai la maltraitance faite à une personne vulnérable.

En effet, j'ai pu créer, grâce à l'ARH de Midi-Pyrénées, une Consultation de Prévention de la Violence en Haute-Garonne (dite « CPV 31 ») au sein du Service de Médecine Légale du CHU Toulouse et, par ailleurs, je coordonne un Réseau de Prévention de la Violence (dit réseau PREVIOS)¹ accompagnant les professionnels à intégrer cette problématique « Violence » dans leur pratique.

Mon développement visera à présenter les prises en charges actuelles et les perspectives d'amélioration (I) et les démarches réalisées pour agir en réseau en Région Midi-Pyrénées (II) sur la thématique de la maltraitance faite aux personnes vulnérables. Je me limiterai dans l'illustration de mon propos aux personnes âgées vulnérables car les situations des mineurs, des personnes déficientes et des femmes enceintes ne pouvant se protéger nécessiteraient un propos plus spécifique.

I. Les prises en charges actuelles et leur amélioration

A. La prise en charge historique : médico-judiciaire

La prise en charge en Médecine légale se réalise historiquement en consultation dite de « Coups et Blessures Volontaires » de l'Unité Médico-Judiciaire de Rangueil (création en 1984²). Un médecin légiste identifie les lésions en relation avec la violence et les retranscrit dans un certificat de coups et blessures volontaires (dit CCBV) remis au requérant. Dans ces unités, d'autres ressources existent (souvent en partenariat avec le secteur associatif) : accueil infirmier, entretien psychologique et information juridique.

Nous pouvons qualifier, le plus souvent, cette filière de « filière chaude » car la plupart des personnes y recourent dans les suites immédiates de violences physiques. Cet exercice médical est « auxiliaire de justice » dans la mesure où les personnes sont vues sur réquisition. Il est à noter que certaines Unités Médico-judiciaires de France ne réalisent cette prise en charge que sur réquisition du Parquet et non sur demande spontanée des personnes (hors parcours judiciaire). Ceci réalise une inégalité d'accès au droit. En effet, ces écrits de médecine légale très qualifiés sont mieux considérés par les Parquets. A contrario, le fait que des médecins généralistes se sentent impliqués dans la réalisation de certificats est d'une importance majeure pour la matérialisation des faits pour le futur parcours judiciaire des personnes en situation de violence (et tout particulièrement lorsqu'ils s'en préoccupent pour des situations de violences de la sphère intime).

Les passages relatifs aux personnes vulnérables hors mineurs (personne âgée ou déficiente physique ou psychique n'étant pas en mesure de se protéger) dans ces unités médico-légales réalisent une file active très pauvre (quelques dizaines de passages sur environ 5000 passages/an à Rangueil). Si la nature des violences identifiées est diversifiée, la constatation de violences physiques est majoritaire (constatation de lésions par coups portés ou par contention, lésions déjà identifiables par l'environnement de la personne). Viennent ensuite les vols avec violences, les négligences (souvent graves dans ces recours médico-légaux) et les violences sexuelles. Le tiers agresseur se situe plus souvent dans la sphère des proches que dans la sphère institutionnelle. Nous pouvons faire

¹ Réseau PREvention Violence et Orientation Santé (déclinaison régionale du plan violence et santé de la loi L.2004-806)

² <http://www.chu-toulouse.fr/-consultation-medico-legale->

l'hypothèse que ceci est probablement dû à une absence de politique de dépistage de la maltraitance dans la plupart des institutions.

B. Les perspectives d'amélioration au sein de consultations de prévention de la violence

Trois consultations de prévention de la violence ont été créées en Midi-Pyrénées en 2007 (tableau 1).

Ces consultations réalisent une évaluation globale de la situation de violence vécue, un appui et une guidance spécifique complétant les soins traditionnellement fournis par les services médicaux. Elles visent à évaluer globalement les diverses facettes de la problématique violence (tableau 2), à les replacer dans leur contexte et à anticiper, pour mieux prévenir les risques de récurrence.

Ces prises en charge sont fondées sur l'écoute, le soutien et l'orientation à toute personne confrontée à une problématique de violence, quel que soit son rôle supposé : victime, agresseur, alternativement victime et agresseur, témoin direct ou indirect (entourage...).

Les prises en charge sont construites de manière interdisciplinaire (sanitaire, sociale, juridique) et sur le court terme (orientation en réseau).

Tableau 1. Consultations de prévention de la violence en Midi-Pyrénées

- Unité d'accueil des victimes d'Ariège (UAV 09), Pamiers (victimes) : 05.61.60.90.15
- Consultation de Prévention de la Violence (CPV 31), Toulouse (victimes, auteurs, témoins) : 05.61.32.37.17
- Unité d'Accueil des Victimes du Tarn et Garonne (UAV 82), Montauban (victimes) : 05.63.92.89.68

Cette filière qualifiée de « filière à froid » permet de faire le point sur les besoins, attentes et ressources de la personne avant de l'orienter sur le réseau départemental adéquat.

La limite principale pour la prise en charge de la personne vulnérable est son autonomie dont elle dispose pour solliciter la consultation (relationnelle et pour se mobiliser). Aussi, les professionnels qui l'entourent y trouvent la possibilité d'un échange clinique sur la situation et un accompagnement de leurs démarches vers des consultations spécialisées et/ou vers les autorités en charge de la protection des personnes vulnérables.

Tableau 2. Contenu de l'évaluation globale – CPV de Haute Garonne

Evènement violent « mode d'entrée » (c'est-à-dire ayant motivé la consultation)
Processus violent en jeu
Facteurs augmentant la vulnérabilité
Protagonistes en présence
Antécédents de violences vécus
Etat de santé
Ressources personnelles et environnementales
Parcours déjà initiés
Risque immédiat de réitération des violences

Ces consultations permettent de discriminer plus finement les situations de violence rencontrées par les personnes. Nous nous attacherons à illustrer les situations de personnes vulnérables rencontrées en CPV 31³. Nous nous limiterons aux situations, comme précisé en préambule, de la personne âgée vulnérable.

³ <http://www.chu-toulouse.fr/-consultation-de-prevention-de-la->

Nous pouvons distinguer les situations de personnes âgées « victime » (a) ou source de prises de charge d'un tiers (b).

a. Personne âgée vulnérable « victime »

La personne âgée rencontrée en CPV31 est le plus souvent victime dans sa sphère intime.

Ces maltraitances intrafamiliales recouvrent :

- Les violences de couple, dont trois types de situations sont observées :
 - o Mode relationnel violent ancien dans le couple de la personne,
 - o Mode relationnel violent semi-récent dans le couple généré par un ou des facteurs de risque (installation de la dépendance, de conduites à risques d'un des protagonistes [conduites à risque avec ou sans produit]),
 - o Violences conjugales signalées en tant que témoin : violence dans le(s) couple(s) de la descendance. La personne âgée se mobilise du fait de l'inquiétude générée pour « sa fille » ou pour « ses petits enfants ».
- Les violences exercées par la descendance (se mobilise comme « parent ») ou par un (des) tiers (proches/famille/autres tiers) :
 - o Problématique de désocialisation et/ou problème de la prise en charge de la pathologie mentale des descendants devenus adultes (défaut de soin lié à la transition de la psychiatrie infantile vers la psychiatrie adulte),
 - o Négligences / Défaut de soins sur la personne âgée (les cas identifiés et signalés par les services hospitaliers sont souvent très marqués : ré-hospitalisations réitérées avec engagement du pronostic vital).

D'autres motifs de consultations sont rencontrés

- Les violences sur la voie publique / au domicile ou vols avec violences (demande de prise en charge ou prévention du syndrome de stress post-traumatique ou d'un syndrome de glissement),
- Reviviscences d'antécédents traumatiques chez les personnes vulnérables ayant participé à des conflits armés ou autres situations psychotraumatiques (anciens soldats, migrants,...),
- Allégations de violences vis-à-vis de tiers (souvent dans le voisinage ou la famille) et identification de personnes âgées hyper-sollicitantes (épuisement réseau professionnel avoisinant).

b. Personne âgée vulnérable, source de prise en charge d'un tiers-aidant

Une personne âgée peut être aussi source de demande de prises en charge indirectes. Un aidant consulte pour des violences subies (1) ou parce qu'il se voit mettre en œuvre des comportements inappropriés qu'il réprouve (2).

Ces situations recouvrent :

1. Les violences subies par l'aidant
 - Relation violente vers l'aidant (descendance/conjoint)
 - o On retrouve fréquemment une perte d'autonomie,

- Il est à noter qu'un renforcement de la relation intime imposé par le manque d'aide sociale [soins du corps, toilette,...] est un facteur de risque de maltraitance.
- De façon non rare, nous dépistons des problématiques de violences intrafamiliales anciennes chez les protagonistes en présence (incestes, violences conjugales, enfants exposés...) :
 - Ces dernières peuvent empreindre la relation aidant-aidé de façon morbide.

2. Les violences exercées par l'aidant

Des recours sont le fait de professionnels en difficulté. Le professionnel ou son environnement (médecin du travail, proches/familles,...) identifie des conduites inappropriées (agressivité, maltraitements envers la personne vulnérable). Certaines de ces situations se caractérisent par des épuisements professionnels. Parfois, une remise en question du parcours professionnel s'élabore.

En synthèse, une plus grande diversité clinique des situations est rencontrée en Consultations de Prévention de la Violence. Une quasi-absence de cas relatifs à la maltraitance « ordinaire » dans ces consultations pose néanmoins la question de la mise en place de programme de prévention dans les établissements en charge de personnes vulnérables. Des moyens seraient nécessaires afin de travailler en réseau (actions de prévention primaires, secondaires précoces et tertiaires).

II. AGIR EN RESEAU CONTRE LA MALTRAITEMENT

Agir ensemble sur la maltraitance en réseau passe par le réseau PREVIOS par des préalables (1) et un véritable accompagnement des aidants (2).

1. Les préalables au travail en réseau

Travailler ensemble sur la violence nécessite d'évaluer les situations (a), relayer l'information vers les services de protection des personnes vulnérables (b), travailler en amont sur les freins au dépistage (c).

a. Evaluer les situations

- L'écoute du discours de la personne vulnérable et de son entourage doit se réaliser au-delà des étiquettes (« auteur », « victime », « témoin ») ;
- Une évaluation médico-psychosociale doit concerner l'ensemble des protagonistes présents dans la relation violente ;
- Se mettre en lien... pour l'évaluation en partenariat sur des structures professionnalisées (tableau 3);
- L'identification des ressources environnementales déjà initiée (relais de proximité) et des circonstances dans lesquelles la situation se révèle ne doivent pas être perdues de vue ;
- L'identification d'un référent pour la mise en lien et le suivi doit être réalisée (Consultation de prévention de la violence, si elle existe, avec un relai par le médecin traitant et l'UTAMS de proximité).

b. Relayer l'information de façon pertinente

La personne vulnérable conserve des droits fondamentaux : information éclairée (y compris sur le signalement dont elle fait l'objet), respect de l'intimité,... De fait, son évaluation et sa prise en

charge sont réalisées de façon plus ou moins active de façon proportionnée à sa situation de violence.

Les modalités de relai peuvent être les suivants :

- Personne vulnérable autonome : Mise en lien / aide à la mobilisation ;
- Personne vulnérable en perte d'autonomie : accord pour relais vers le médecin traitant pour évaluation de première ligne et orientation sur consultations spécialisées ;
- Personne vulnérable /situation à risque = signalement selon la situation :
 - o Administratif (Cellule « personnes vulnérables » du Conseil Général 31 : 05.34.33.39.74. Cette cellule réalise environ 600 évaluations médicosociales par an dont 10% font l'objet d'un signalement judiciaire essentiellement à visée de protection [tutelle])
 - o Et judiciaire : situations où il existe des faits graves / une dangerosité perçue / une urgence à agir

Tableau 3. Consultations et réseaux spécialisés sur la Haute Garonne (non exhaustif)

- Gérontopôle de Midi-Pyrénées, Pr. Vellas : 05.61.77.64.25.
- Géronto Pastel 31 : 05.61.32.55.16.
(réseau ayant pour objectif d'aider les professionnels de santé libéraux et institutionnels à améliorer la globalité de la prise en charge des personnes âgées dépendantes et/ou fragiles)
- Consultation mémoire : 05.61.77.64.66.
Orientation via le médecin traitant
- Alzheimer - Evaluation - Court Séjour : 05.61.77.64.39.
- Consultation Psycho-gériatrique : 05.34.55.75.10.
- Étayage vulnérabilité en binôme : UTAMS du Conseil Général la plus proche : 05.34.33.41.12
- Plateforme de maintien de l'autonomie et de prévention de la dépendance (Evaluation gérontologique complète) : 05.61.77.66.29.
- etc.

c. Lutter contre les freins à la prise en charge

La lutte contre les freins à la prise en charge est essentielle. Elle passe par un travail sur les représentations et vécus des professionnels mais aussi par l'acquisition de connaissances finalement assez récentes. Nous citons quelques orientations à développer dans la formation des professionnels et des aidants en général :

- Favoriser les habiletés professionnelles/citoyennes dans le champ :
 - o de la maltraitance (repérage / accompagnement / prévention et traitement des déficiences),
- Aider les professionnels et les citoyens :
 - o Traiter le risque de maltraitance comme un risque professionnel (ou personnel pour l'aidant familial),
 - o Leur faire connaître leurs obligations de protection et de signalement des personnes vulnérables,
- Faire travailler les professionnels en lien avec les usagers/aidants
 - o Sur les notions de Vulnérabilité / de Projet personnalisé / de Bienveillance
 - o Afin de prévenir la maltraitance « ordinaire » en accompagnant des programmes de prévention sur ce thème et en développant des prises en charge en réseau
 - o Concernant l'exercice professionnel :

(Extrait des Actes du Colloque « Personnes âgées et Personnes en situation de handicap, Vulnérabilités et liberté », Organisé par ALMA Midi-Pyrénées, les 14 & 15 octobre 2011 à Toulouse)

- maintenir un regard sur les situations d'ordre subjectif et qualitatif,
- favoriser le regard croisé (y compris avec le profane : patient/entourage).

2. L'accompagnement des aidants

L'accompagnement des aidants doit aussi bien intéresser les aidants familiaux (a) que les professionnels (b)

a. L'accompagnement des aidants familiaux

Les professionnels ont sans doute intérêt à développer des projets d'éducation à la santé ainsi que des partenariats avec les associations de patients. Se pose la question du temps disponible et de son financement par les institutions. Il serait intéressant que le financement de l'éducation à la santé déborde le champ de l'éducation thérapeutique. Des actions d'« éducation à la santé », de « promotion de la santé » et de prévention) sur des thématiques psychosociales dont la « prévention de la violence » seraient à développer.

b. Accompagnement des aidants professionnels

Si les consultations spécialisées présentées au début de cet article ont vocation à améliorer les recours pour les personnes en situation de violence, elles ont aussi un rôle à jouer dans l'accompagnement des professionnels. En Haute-Garonne, la CPV31 permet aux professionnels d'échanger sur leurs situations : une guidance, plus ou moins active, est assurée au cas par cas. De plus, un staff départemental mensuel en Haute-Garonne permet de réaliser des échanges cliniques sur des études de cas.

Ces consultations, en lien avec le réseau PREVIOS (www.reseauprevios.fr), participent à la création de formations et des analyses de pratiques sur la thématique de la violence. Certaines formations sont devenues en Haute-Garonne des formations référentes comme préconisé par le plan de lutte 2011-2013⁴. Les portes d'entrées sur ces formations sont : l'« éthique de l'action », « la bientraitance », « le projet personnalisé », « l'accompagnement de fin de vie », la prise en charge de la « précarité » et de la « vulnérabilité ».

En conclusion

- La file active de personnes vulnérables dans les consultations spécifiques « violence » reste anecdotique,
- Si une variété de situations de maltraitance existe, il existe encore très peu de demandes professionnelles et de prévention de la maltraitance « ordinaire » auprès des publics vulnérables (prévention primaire et secondaire précoce),
- Nous avons un retard à combler sur la capacité à évaluer, en proximité, dans des unités spécialisées (consultations « (psycho)gériatriques », « handicaps », « violences et santé»,...),
- Socialement, nous avons besoin d'acquérir :
 - une habilité professionnelle sur la maltraitance (en formation, l'actualisation des connaissances en psychogériatrie, sur le handicap, la psychopathologie, la thématique « violence et santé » serait nécessaire),
 - une habilité citoyenne (et professionnelle) sur la notion de vulnérabilité et un regard avisé sur l'isolement social, la perte d'autonomie, les compétences des aidants.

⁴ Plan Interministériel de Lutte contre les Violences faites aux Femmes
http://www.solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/Plan_de_lutte_contre_les_violences_2011-2013.pdf

Personnes âgées et Personnes en situation de handicap

« Vulnérabilités et liberté »

Vendredi 14 Octobre

Lieu : Hôtel Mercure, 16 Bd Lascrosses (C. Caffarelli) - Toulouse

- 8h30 - Accueil des participants
- 9h00 - Allocution d'ouverture
Professeur Moulias, Président d'Alma France
- 9h15 - [La vulnérabilité face aux masques modernes de la liberté](#)
Bertrand QUENTIN, Agrégé et Docteur en Philosophie, Maître de conférences en philosophie pratique, Université Paris-Est-Marne-La-Vallée
- 10h00 – [Prendre soin des personnes vulnérables : l'enjeu de l'autonomie](#)
Bruno FABRE, Responsable "Inspection, Contrôle, Evaluation", ARS Centre
- 10h45 – Pause offerte
- 11h00 – [Approche psychologique du paradoxe « vulnérabilités-liberté »](#)
Marie-Claire MATE, consultante en Gérontopsychologie
- 11h45 – [Aspects juridiques de la maltraitance et protection des personnes vulnérables](#)
Jean-Michel LATTES - Maître de Conférences à l'Université Toulouse 1 Capitole et Chercheur au Centre de Droit Privé
- 12h30 – Déjeuner libre
- 14h – Table ronde-débat avec intervenants des conférences
- 15h30 – Pause
- 15h45 à 17h – Ateliers (voir liste)




Samedi 15 Octobre

Lieu : ESC, 20 Bd Lascrosses (Compans Caffarelli) - Toulouse

- 8h30 - Accueil des participants
- 9h00 - Allocution d'ouverture
- 9h15 – Conférence / Débat
[« Que faire face à une situation de maltraitance ? »](#)
 - Michel VALET, Procureur de la République de Toulouse
 - Anne SADOULET, Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées
 - Laurent LAGES, Conseil Général des Hautes-Pyrénées (65)
 - Dr Agnès THOMAS, Réseau Prévios – Soutien des victimes
 - Pauline Le GLATIN, coordinatrice nationale Alma France
- 11h00 – Pause offerte
- 11h15 – Ateliers (voir liste)
- 13h00 – Déjeuner libre (restauration au Parc des Sports du Bazacle)
- 14h30– Spectacle (au Parc des Sports du Bazacle)

Spectacle Forum


[« Au cœur de la rencontre les vies dansent »](#)

-  « Un voyage où se marient théâtre et danse, pour nous parler de la difficulté et aussi de la joie de la rencontre. Des scénettes et des danses mêlant les âges et les cultures comme un hymne à la liberté d'être soi... avec sa différence »
-  Spectacle à 10min à pied du lieu du colloque au : Parc des Sports du Bazacle, 1 rue du Ramier des Catalans 31000 Toulouse
-  Stand restauration tenu par l'association iii au Bazacle


Les ateliers du vendredi 14 octobre de 15h45 à 17h


Atelier 1 : Fin de vie : un risque de maltraitance ? **ATELIER COMPLET**

 Argumentaire : Entre abandon et surprotection, quel accompagnement respectueux du sujet ?

 Animé par Catherine Rezaï (association pour le développement des soins palliatifs), Dr Potier-Bourg et Dr Mercié (Réseau Reliance)

Atelier 2 : Maltraitance managériale

 Argumentaire : Lorsque les bases de la gouvernance d'un établissement ne sont pas uniquement centrées sur les besoins de l'utilisateur, les risques de maltraitance sont-ils plus importants ?


 Animé par Georges Aix (vice président Alma 81) et Philippe Heim (directeur institut de formation)


Atelier 3 : Démarche qualité : où sont les usagers ?

 Argumentaire : La qualité technique exigée est-elle à la hauteur de la qualité humaine souhaitée ?


 Animé par Bruno Fabre (Responsable "Inspection, Contrôle, Evaluation", ARS Centre) et Claudine Argacha (Directrice EHPAD)

Atelier 4 : Maltraitance médicamenteuse et médicale

 Argumentaire : Abus, négligences, privations et inadaptations : conséquences et responsabilités ?

 Animé par le Dr Bismuth (Médecin généraliste et coordonateur EHPAD) et Hélène Pronost (Docteur en droit, chargée d'enseignement en droit à l'Université Toulouse 1)



Atelier 5 : Argent, outil de maltraitance ?

 Argumentaire : Enjeux et répercussions multiples des éléments financiers sur la vie des plus vulnérables



 Animé par Norbert Leclerc (juriste d'entreprise) et Claude Coulangue (Président de Chambre Honoraire à la Cour d'Appel d'Aix)

Les ateliers du samedi 15 octobre de 11h15 à 13h



Atelier 1 : La maltraitance : Quels regards culturels ?

-  **Argumentaire** : Le concept de maltraitance varie-t-il selon les cultures ?
-  Animé par Isabelle Nayrolles (Psychologue social et interculturel) et Dieudonné Ambassa Zang (Expert-Consultant en Genre et Politiques Sociales)



Atelier 2 : Familles et institution : conflits ?

-  **Argumentaire** : Comment harmoniser les rapports institutions / familles pour un mieux être des résidents ?
-  Animé par Josette Immery (Directrice EHPAD), Marie-Christine Mélet (Psychologue Clinicienne, MAS et libérale), Bernadette Leprioux (association LRI : liberté du résident en institution, porteur de projet Fondation de France)



Atelier 3 : Services à domicile, leurs limites ?

-  **Argumentaire** : Jusqu'où peut-on s'engager pour assurer aide, soins et accompagnement à domicile ?
-  Animé par Nadine Prat (Cadre de Santé EHPAD) et Christine Audubert (Responsable de secteur, service d'aide à domicile)



Atelier 4 : Entrée en établissement, choix de vie ?

-  **Argumentaire** : Contrainte ou choisie, quelle préparation à l'entrée en institution ?
-  Animé par Thierry Vallet (directeur EHPAD) et Florence Aycaguer (assistante sociale)



Atelier 5 : Protection du patrimoine et liberté ?

-  **Argumentaire** : Est-il possible de gérer soi-même son patrimoine quand on est vulnérable ?
-  Animé par Norbert Leclerc et Claude Coulange (Président de Chambre Honoraire à la Cour d'Appel d'Aix)



Atelier 6 : Et la vie sexuelle ?

-  **Argumentaire** : L'accès à la sexualité est-il un droit fondamental tout au long de la vie ?
-  Animé par Francine Pantallarisch (Psychologue Clinicienne), Nany Roca (Vice Présidente Alma 65)



Atelier 7 : Quelle liberté pour l'aidant familial ?

-  **Argumentaire** : Entre amour, culpabilité et devoir, peut-on vraiment choisir d'être aidant familial ?
-  Animé par Aurélie Sanchez (Psychologue Gériatologue) et Thérèse Subarroque (Conseillère en économie sociale et familiale et formatrice)



Atelier 8 : Et la liberté de mourir ?

-  **Argumentaire** : Comment familles et professionnels entendent-ils l'expression du désir de mourir ?
-  Animé par Marie-Nang Litnhouvongs (Psychologue Clinicienne, Référente Soins Palliatifs), Dr Serge Bismuth (médecin coordonateur EHPAD) et Dr Cassou (Professeur émérite de santé publique, Faculté de médecine Paris Ile de France-Ouest, porteur de projet Fondation de France / Fondation Bruneau)

Atelier 9 : Handicaps et liberté d'être soi ?

-  **Argumentaire** : Qu'est-ce qui rend possible ou perturbe les possibilités de "se réaliser" lorsque les situations de handicaps entravent certaines capacités de la personne ?
-  Animé par Pierre Baradat, Anne-Marie Paulhe et Cathy Geindre (Club Alouette)

Atelier 10 : Les nouveaux dispositifs juridiques de protection au service de la liberté ?

-  **Argumentaire** : Les dispositifs de protection juridiques (personne de confiance, directives anticipées, tutelle...) sont-ils connus, utilisés et au bénéfice de qui ?
-  Animé par Claudy Guillon (Directeur APAJH service de Protection des Majeurs) et Solange Girard (Procureur Honoraire, Présidente Alma 66)

Plan d'accès au colloque

➤ En voiture

- Autoroutes A61, A62, A64 et de l'aéroport Toulouse-Blagnac : direction Toulouse centre.
- Sortie N°30 « Pont Jumeaux », direction Centre ville
- Direction Centre des Congrès P.Baudis.
- Rester sur la file de droite et tourner à droite
- Continuer tout droit sur l'Allée de Brienne
- Longer le canal
- Passer sur un pont puis tourner à gauche
- Tout droit sur le boulevard Maréchal Leclerc
- Boulevard Lascrosses : ESC et Hôtel Mercure
- Parking souterrain en face

➤ En avion

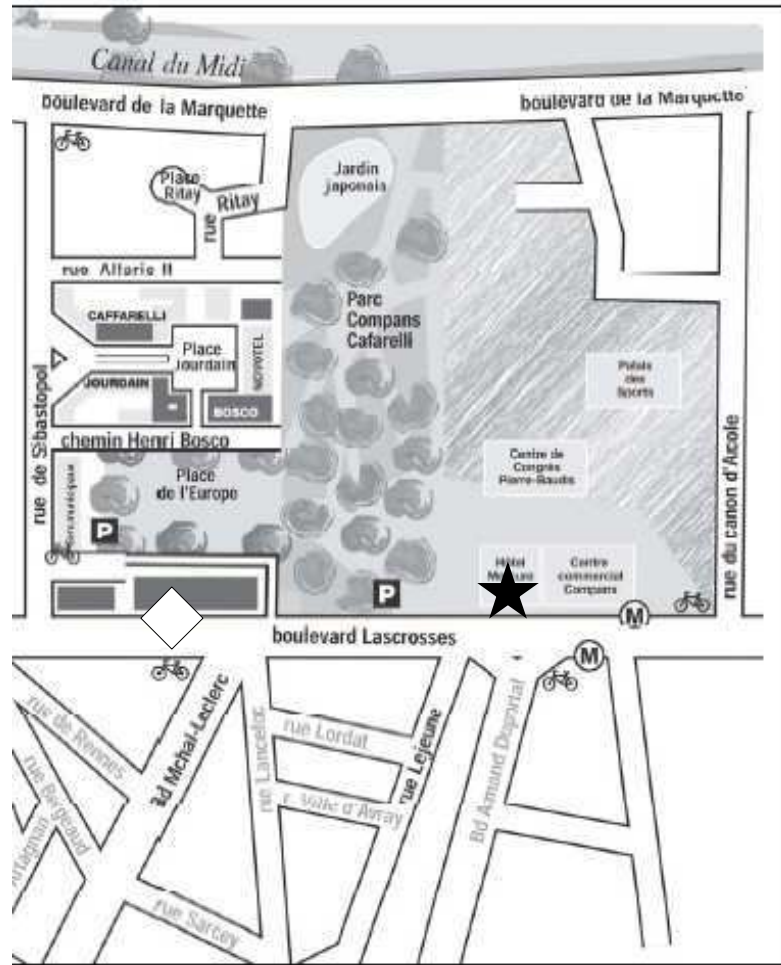
- Aéroport Toulouse-Blagnac
- Navette aéroport - centre ville de Toulouse
- Navette de 06h à minuit, toutes les 20 minutes.
- Arrêt « Compans Caffarelli »

➤ En train

- Gare Toulouse Matabiau
- Métro ligne A direction Basso Cambo, arrêt « Jean-Jaurès » puis Ligne B direction Borderouge, arrêt « Compans Caffarelli »

➤ En bus et en métro

- Bus lignes 1-16-24-45-63-N5-24-70-71
- Arrêt « Cité administrative »
- Arrêt « Compans Caffarelli »
- Métro Ligne B arrêt « Compans Caffarelli »

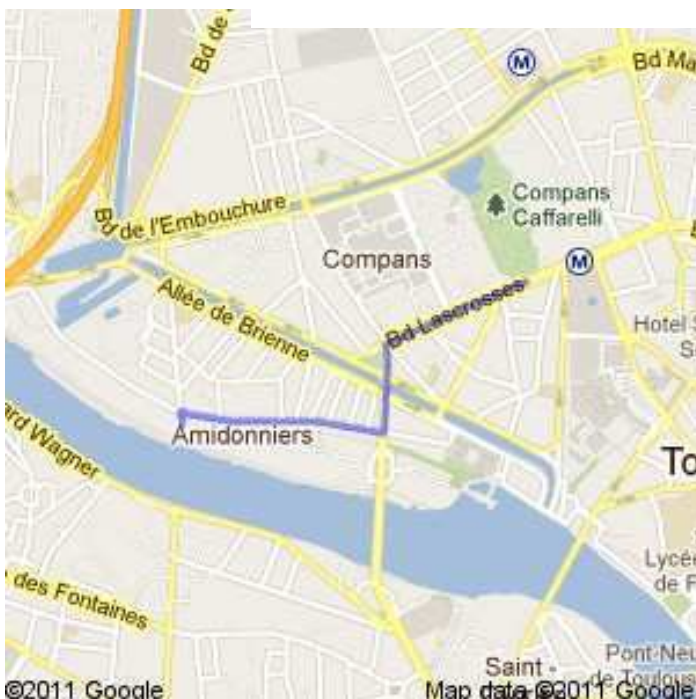


Hôtel Mercure : Journée du Vendredi 14 octobre
16 Boulevard Lascrosses 31000 Toulouse / 05.61.11.09.09



Ecole Supérieure de Commerce : Matinée du Samedi 15 octobre
20 Boulevard Lascrosses 31000 Toulouse

Plan d'accès au spectacle



Pour l'après-midi du samedi 15 octobre :

- Stand de restauration au Bazacle
- Représentations du spectacle à 14h30 et à 16h au Parc des Sports du Bazacle

Accès au Bazacle :

- 1 rue du Ramier Catalan, Toulouse
- A pied (10min)
- En voiture (3min)
- En bus: Lignes 1, 45 et 16 (arrêt au bout du Bd Maréchal Leclerc, juste avant le pont)

Informations pratiques

Hébergement

Hôtel Mercure Compans Caffarelli (0m)

Boulevard Lascrosse
8 Esplanade Compans Caffarelli
31000 Toulouse

Tel : 05.61.11.09.09

Prix : à partir de 89€

Hôtel Novotel Compans Caffarelli (200m)

5 Place Alphonse Jourdain
31000 Toulouse

Tel : 05.61.21.74.74

Prix : à partir de 89€

Hôtel « Le président » (1,5km)

43/45 Rue Raymond IV
31000 Toulouse
Tel : 05.61.63.46.46

Prix : de 55 à 110€

Hôtel B&B Centre (800m)

77 Boulevard de l'embouchure
31200 Toulouse
Tel : 08.92.78.81.02

Prix : de 37 à 72€

Hôtel « Anatole France » (850m)

46 Place Anatole France
31000 Toulouse
Tel : 05.61.23.19.96

Prix : de 39 à 65€

Restauration

Restaurant Le midi trente et un

Hôtel Mercure
8 Esplanade Compans Caffarelli, 16 Boulevard
Lascrosses – Toulouse
Tel : 05.61.11.09.09

➤ Menu entrée + plat 14€

Le Grand Zinc

2 Boulevard Lascrosses, 31000 Toulouse
Tel : 05 34 30 92 51

➤ Plat entre 18€ et 30€

Eat sushi

10 Boulevard Lascrosses, 31000 Toulouse
Tel : 05 61 29 13 60

➤ Plat ~ 10€

Domino's pizza

Tel : 3 Boulevard Lascrosses, 31000 Toulouse
➤ Pizza ~ 8€

Compans Café

19 Boulevard Lascrosses, 31000 Toulouse
Tel : 05 61 13 94 05

➤ Plat 8,5€

➤ Menu midi 12,4€

Mc Donald's

3 Boulevard Lascrosses, 31000 Toulouse
Tel : 05 61 22 18 88

Le petit mange tout

14 Boulevard Lascrosses, 31000 Toulouse
Tel : 05 61 23 77 28

➤ Prix ~ 15€

Le Garden Café

20 Bis Boulevard Lascrosses
31000 Toulouse
Tel : 05 61 12 16 37

➤ Prix sandwichs entre 4€ et 8€